

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Aïal Ben Abdellah - 5ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Aïal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (L.G.) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-407728

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6405 Société : Ram

Actif Pensionné(e) Autre

Nom & Prénom : Ed. Mr. Housseine

Date de naissance : 28/3/64

Adresse : BT Linda, 216, Side Naray, Sidi Maarouf, Casablanca

Tél. : 061413586 Total des frais engagés : 292,00 DHS

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 11/9/2019

Nom et prénom du malade : Souafi Naima Age : 19/06/94

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : affection abdominale

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie N° W19-407728

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le. Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

Docteur Najjisse Chraïbi

Médecine Générale

Diplôme Universitaire d'Echographie Générale
Diplôme de la Faculté de Médecine de Casablanca

الدكتورة نرجس الشرايبي

الطب العام

حائزة على دبلوم الفحص بالصدى
خريجة كلية الطب بالدار البيضاء

11191209

Dr Souafi Naïma

2100

1) Libranx cp



3710 1cp x 25

2) Péridup



3360 1cp x 35

3) Bactrim forte



8100

1cp x 25

4) Ranibid 150



1cp

T= 17270

Pharmacie James Al ADARISSA
AITOUHYANE
Dr. En Pharmacie
Lots. Loubna Maq. B19
Tél: 05 22 58 09 32 - Fax: 05 22 58 12 84

Dr. CHRAÏBI Najjisse
Médecine Générale - Echographie
Sidi Maârouf, Route 1100
Résidence Al Adarissa - Bloc G1
Imm. A Apo 1 Tél: 05 22 97 40 47

Sidi Maârouf, Route 1100
Résidence "El Adarissa"
Bloc G1, Imm. A, Appt 1
Casablanca



05 22 97 40 47

05 22 58 15 62

سيدي معروف، طريق 1100

إقامة الأدراسة. Block G1

عمارة، شقة رقم 1

الدار البيضاء

LOT:18026 PER:02/2021
PPV:21,00 DH

LOT : 38A090
PER : 04 2020

PERIDYS 1MG/ML
SUSP BUV F200ML

P.P.V : 37 DH 10



LOT: CT110M PER: 03/2021
PPV: 33,60 DH

RANITIL®

Ranitidine 150 mg
Boîte de 20 comprimés effervescents

PPV : 81 00 DH

